

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> <b>SOUFRE PRÉCIPITÉ</b>	Modifié: C
	selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et le règlement de la Commission (UE) n° 2020/878	Date de publication: 11.03.2009
		Date de révision: 17.08.2023

## SECTION 1 : Identification de la substance et de la société/entreprise

- 1.1 étiquette d'un produit  
 Nom chimique/commercial : **SOUFRE PRÉCIPITÉ**  
 Numéro d'identification CAS : 7704-34-9  
 Numéro EINECS : 231-722-6  
 Distributeur: Ekokoza sro  
 Adresse: Fryčovice 297, 73945, Fryčovice  
 ID : 07508247, eshop@ekokoza.cz
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées  
 Utilisations prévues : Industrie cosmétique et pharmaceutique.  
 Utilisations déconseillées : Non listé.
- 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité  
 Nom de l'entreprise : [Ekokoza sro](#)  
 Résidence: [Fryčovice 297, 73945,](#)  
 Numéro d'identification: [Fryčovice](#)  
 Tél : [ID : 07508247,](#)  
 www: [eshop@ekokoza.cz](#)  
 Processeur BL :
- 1.4 Numéro de téléphone pour les situations d'urgence  
 Centre d'information toxicologique, Na Bojišti 1, 120 00 Prague 2. Téléphone d'urgence : +420 224 91 92 93 ou +420 224 91 54 02, www.tis-cz.cz.

## SECTION 2 : Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance  
 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :  
 Irritation cutanée, catégorie 2, H315 Irritant pour la peau.
- 2.2 Éléments de marquage  
 Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :  
 Symbole d'avertissement : 
- Mot d'avertissement : AVERTISSEMENT
- Contient: Sira
- Phrases H : H315 Irritant pour la peau.
- Instructions P :  
 P264 Se laver soigneusement les mains et les parties du corps affectées après manipulation.  
 P280 Porter des gants de protection.  
 P302/352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P321 Traitement professionnel (voir... sur l'étiquette)  
 P332/313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin/traitement.  
 P362/364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Informations Complémentaires: ils ne sont pas.
- 2.3 Un autre danger  
 D'après les résultats de l'évaluation, cette substance n'est ni PBT ni vPvB.  
 Ce produit ne contient pas de substance SVHC à une concentration de 0,1 % en poids ou plus.  
 Ce produit ne contient pas de perturbateurs endocriniens à une concentration de 0,1 % en poids ou plus.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> <b>SOUFRE PRÉCIPITÉ</b>	Modifié: C
	selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et le règlement de la Commission (UE) n° 2020/878	Date de publication: 11.03.2009
		Date de révision: 17.08.2023

### SECTION 3 : Composition / informations sur les ingrédients

#### 3.1 Substances

Nom de dossier	Contenu (% en poids)	CAS EINECS N° d'index Rég. nombre	Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP)	
Monsieur	100	7704-34-9 231-722-6 016-094-00-1	Irritation de la peau. 2	H315

Texte intégral des phrases H dans la section 16.

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### 4.1.1 Instructions générales:

Dans tous les cas, évitez les actions chaotiques. Si un traitement médical est nécessaire, emportez toujours avec vous l'emballage d'origine avec l'étiquette ou la fiche de sécurité. Dans des situations mettant la vie en danger, réanimez d'abord la personne concernée et prodiguez une assistance médicale. Arrêt respiratoire - pratiquer immédiatement la respiration artificielle. Arrêt cardiaque - effectuez immédiatement un massage cardiaque indirect. Perte de conscience - placer la victime dans une position stabilisée sur le côté. Il est toujours nécessaire d'évaluer la situation au regard de sa propre sécurité et de celle de la personne concernée. Nous n'entrerons dans la zone infestée que si nous disposons d'une protection adéquate (appareil respiratoire isolant, masque avec filtre approprié, sécurisation par un autre travailleur, etc.) ATTENTION ! Lorsqu'il s'agit d'espaces mal ventilés, il faut prendre en compte la possibilité que l'espace soit infesté ! Lors de la manipulation de vêtements ou d'autres objets tachés, il est nécessaire de se protéger avec un équipement de protection individuelle approprié, notamment des gants. Les premiers secours ne doivent pas être prodigués sur les lieux de l'accident s'il existe un risque de contamination du secouriste.

##### 4.1.2 Lors de l'inhalation :

Interrompre l'exposition. Emmenez la personne affectée à l'air frais, gardez-la calme et au chaud.

##### 4.1.3 En cas de contact avec la peau :

Retirer les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau affectée avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation.

##### 4.1.4 En cas de contact visuel :

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les soigneusement et commencez à rincer à l'eau claire, l'œil affecté bien ouvert, du coin interne vers l'extérieur ainsi que sous les paupières pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si les problèmes persistent.

##### 4.1.5 En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente ou en convulsions.

##### 4.1.6 Protection des premiers intervenants :

Lors des premiers secours, il est nécessaire d'assurer la sécurité du sauveteur et de la personne secourue.

#### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Si les procédures de premiers secours sont appliquées efficacement, aucun symptôme ou effet aigu ou retardé n'est attendu.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Hasiva

Agents extincteurs appropriés :

Mousse, poudre extinctrice, CO<sub>2</sub>, brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés :

Jet d'eau direct - le feu pourrait se propager.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

Produits de combustion et gaz dangereux : fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Éloignez les récipients fermés le plus loin possible du feu et refroidissez-les avec de l'eau pulvérisée.

#### 5.3 Instructions pour les pompiers

Les secouristes exposés à la fumée ou aux vapeurs doivent être équipés de protections respiratoires et oculaires et de vêtements de protection. Lors de travaux dans des espaces clos, il est nécessaire d'utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Ne vaporisez pas d'eau directement dans le récipient pour éviter une mousse excessive. Recueillir l'eau d'extinction séparément et l'empêcher de pénétrer dans l'eau et le sol.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SOUFRE PRÉCIPITÉ

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et le règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Modifié: C  
Date de publication: 11.03.2009  
Date de révision: 17.08.2023

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Mesures de protection individuelle, équipements de protection et procédures d'urgence  
Éviter la contamination des vêtements et des chaussures avec le produit ainsi que tout contact avec la peau et les yeux. Utiliser des vêtements de protection adaptés, changer les vêtements souillés. Assurer la ventilation de la zone affectée. Éloignez toutes les personnes non impliquées dans les opérations de sauvetage à une distance de sécurité.
- 6.2 Mesures de protection de l'environnement  
Empêcher les fuites dans l'environnement, le sol, empêcher l'entrée dans les eaux de surface et les eaux usées. En cas de fuite, informer immédiatement le gestionnaire du cours d'eau/ assainissement et les autorités compétentes.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
En cas de fuite, localiser et si possible pomper le produit ou le retirer mécaniquement, le retirer de la surface de l'eau. Laisser les résidus ou de plus petites quantités tremper dans un absorbant approprié (terre de diatomées, sable) et les placer dans des conteneurs marqués appropriés et les remettre au recyclage/élimination conformément aux réglementations en vigueur.
- 6.4 Référence à d'autres sections  
à savoir bizarre. 7, 8 et 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utilisez un EPI approprié. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées avec un apport d'air frais garanti. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Lavez-vous les mains après avoir terminé le travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Respecter les réglementations légales en matière de santé et de sécurité au travail. Toutes les précautions contre l'incendie doivent être respectées lors de la manipulation.
- 7.2 Conditions de stockage sûr de la substance, y compris les substances et mélanges incompatibles  
Conserver dans des récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protégez de la lumière et de l'humidité. Température de stockage : minimum 5 °C, maximum 25 °C. Limite quantitative dans des conditions de stockage données : 5000 t.

Contenu	Genre d'emballage	Matériel d'emballage
50 g	verre	GL
100 g	verre	GL
250 g	verre	GL
500 g	verre	GL
100 g	sac	

- 7.3 Finale spécifique/utilisations finales spécifiques  
à savoir bizarre. 1.2

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/équipement de protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition:

Le règlement gouvernemental n° 361/2007 Coll., qui établit les conditions de protection de la santé au travail, tel que modifié, établit les concentrations maximales admissibles (NPK-P) et les limites d'exposition admissibles (PEL) suivantes des substances chimiques dans l'air du lieu de travail :

Tissu	CAS	PEL (mg/m <sup>3</sup> ) NPK-P (mg/m <sup>3</sup> )	Note
Pas de données disponibles.			

Substances pour lesquelles une limite d'exposition de l'Union est fixée :

Tissu	CAS	Valeurs limites (mg/m <sup>3</sup> )		Note
		HUILE	ENSEMBLE	
Pas de données disponibles.				

Les valeurs DNEL et PNEC pour les autres composants du mélange n'ont pas été déterminées.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SOUFRE PRÉCIPITÉ

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et le règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Modifié: C  
Date de publication: 11.03.2009  
Date de révision: 17.08.2023

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## 8.2.1 Mesures techniques Les

mesures techniques et les procédures de travail appropriées priment sur les équipements de protection individuelle. Respectez les principes d'hygiène normaux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Lavez-vous les mains avec de l'eau tiède et du savon avant une pause et après le travail.

## 8.2.2 Mesures de protection individuelle Protection

respiratoire :

En cas de dépassement des limites d'exposition, ou lors de la création de brouillard/poussière/vapeur/aérosol, utilisez un masque avec un filtre A/P, conformément à la norme ČSN EN 14387+A1.

Protection des mains :

Gants de travail de protection résistants aux produits chimiques selon ČSN EN 374. Dans tous les cas, les gants de protection doivent être testés pour leur adéquation spécifique à leur utilisation sur le lieu de travail donné (par exemple pour leur résistance mécanique, leur compatibilité avec le produit et leurs propriétés antistatiques). Suivez les instructions exactes du fabricant, y compris la durée d'utilisation. Remplacez les gants endommagés.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des lunettes de protection avec écrans latéraux ou un écran facial, conformément à la norme ČSN EN 166.

Protection de la

peau : Vêtements de travail (ČSN EN ISO13688) et chaussures (ČSN EN ISO 20347).

## 8.2.3 Risque thermique :

Aucune donnée disponible.

## 8.2.4 Limiter l'exposition environnementale : éviter les

rejets inutiles dans l'environnement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Méthode	Note
État:	Une substance solide		
Couleur:	Jaune clair		
Odeur :	Caractéristique		
Seuil olfactif : pH : Point de fusion/	Aucune donnée disponible		
	Aucune donnée disponible.		
point de congélation (°C) : Point	113-119		
d'ébullition ou point d'ébullition initial et	444		
intervalle d'ébullition (°C) :			
Point d'éclair (°C) :	160 - 168		
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles.		
Inflammabilité (solides, gaz, liquides) : Limites	Pas de données disponibles.		
d'explosivité inférieure et supérieure : Pression de	0,17% / 6,73% 0,01		
vapeur (hPa) :			
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.		
(50°C) : Densité de	8,9		
vapeur (g/l) : Densité et/ou densité relative (g/cm <sup>3</sup> , 20°C) :	1,96 - 2,06		
Solubilité ( 20°C) :	Pratiquement insoluble		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Aucune donnée disponible.		
Température			
d'auto-inflammation (°C) :	240		
Température de	250		
décomposition (°C) : Viscosité	Pas de données disponibles.		
cinématique (40°C) :	Pas de données disponibles.		
Indice de réfraction (20°C) : Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles.		
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles.		
Caractéristiques des particules :	Pas de données disponibles.		

## 9.2 Plus d'information

Teneur en COV (%) :

Pas de données disponibles.

Teneur en matière sèche :

Pas de données disponibles.

Informations Complémentaires:

Température d'inflammation des poussières : 575 °C



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SOUFRE PRÉCIPITÉ

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et le règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Modifié: C  
 Date de publication: 11.03.2009  
 Date de révision: 17.08.2023

## 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Le produit n'est pas physiquement dangereux.

## 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité Aucune

donnée disponible.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactif

La substance est inflammable.

## 10.2 Stabilité chimique Le

mélange est stable selon la méthode recommandée d'utilisation, de manipulation et de stockage.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Lorsqu'il est utilisé correctement, il n'y a aucun risque de réactions dangereuses.

## 10.4 Conditions à éviter Le mélange est stable

dans les conditions d'utilisation, de manipulation et de stockage recommandées. Exposition à la chaleur, au feu ouvert et à l'humidité.

## 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, chlorates, perchlorates, peroxydes, composés nitrés, métaux, carbones, graisses et huiles. Il existe un risque de réaction exothermique.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux Aucun

produit de décomposition dangereux ne doit se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. À des températures élevées et en cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux (monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, oxydes de soufre et sulfure d'hydrogène gazeux) se forment.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

sira (CAS : 7704-34-9)

Toxicité aiguë

Type d'essai	Résultat	Voie d'exposition	Organisme de test
OCDE 401, étude clé	> 2 000 mg/kg pc, DL50	orale : gastrique à la fin	rat
OCDE 402, Étude clé	> 2 000 mg/kg p.c., DL50 >	dermique	rat rat
OCDE 403, Étude clé	5,43 g/m3	inhaler	

Lésions oculaires graves/irritation

Type d'essai	Le résultat	Voie d'exposition des	Organisme de test
OCDE 405, Étude clé	n'est pas irritant	yeux	lapin

Corrosion/irritation cutanée

Type d'essai	Le résultat	Voie d'exposition	Organisme d'essai lapin
OCDE 404, Étude clé	est irritant	cutanée	

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Type d'essai	Le résultat	Voie d'exposition	Organisme de test sur le
OCDE 406, Étude clé	n'est pas sensibilisant	cutanée	cobaye

STOT - exposition unique

Type d'essai	Résultat	Voie d'exposition	Organisme de test
	Aucune donnée disponible.		

STOT - exposition répétée

Type d'essai	Výsledek 1	Voie d'exposition	Organisme d'essai rat
OCDE 408, Étude clé	000 mg/kg p.c./jour, NOAEL 400	orale	
OCDE 410, Étude clé	mg/kg p.c./jour, NOAEL 1 000 mg/kg p.c./jour, NOAEL	dermique	rat



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SOUFRE PRÉCIPITÉ

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et le règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Modifié: C  
Date de publication: 11.03.2009  
Date de révision: 17.08.2023

## Cancérogène

Type d'essai	Résultat	Voie d'exposition	Organisme de test
	Aucune donnée disponible.		

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Type d'essai	Résultat	Voie d'exposition	Organisme de test
OCDE 474, Étude clé	négatif	par voie orale : souris à la fin gasrique	

## Toxicité pour la reproduction

Type d'essai	Résultat	Voie d'exposition	Organisme de test
	Aucune donnée disponible.		

## Risque d'inhalation

Type d'essai	Résultat	Voie d'exposition	Organisme de test
	Aucune donnée disponible.		

substance

Toxicité aiguë:	Le produit ne répond pas aux critères de classification.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Le produit ne répond pas aux critères de classification.
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Cela irrite la peau.
Sensibilisation respiratoire/cutanée :	Le produit ne répond pas aux critères de classification.
STOT - exposition unique :	Le produit ne répond pas aux critères de classification.
STOT - exposition répétée :	Le produit ne répond pas aux critères de classification.
Cancérogène :	Le produit ne répond pas aux critères de classification.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Le produit ne répond pas aux critères de classification.
Toxicité pour la reproduction:	Le produit ne répond pas aux critères de classification.
Risque d'inhalation :	Le produit ne répond pas aux critères de classification.

## 11.2 Informations sur les dangers supplémentaires

Propriétés provoquant une perturbation du système endocrinien Ce produit ne contient pas de perturbateurs endocriniens à une concentration de 0,1 % en poids ou plus.

## Plus d'informations

Aucune donnée disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

Le produit ne répond pas aux critères de classification.

sira (CAS : 7704-34-9)

Toxicité	Organisme de test	Výsledek >	Type d'essai
Toxicité aiguë pour les poissons	Oncorhynchus mykiss (ancien nom : Salmo gairdneri)	5 µg/L, LC0 / 96 h > 5 µg/ L, NOEC / 96 h > 5 µg/L,	OCDE 203
Toxicité aiguë pour les invertébrés	Daphnie magna	EC50 / 48 h > 5 µg/L, NOEC / 48 h	OCDE 202
Toxicité aiguë pour les algues		> 5 µg/L, NOEC / 72 h	OCDE 201

## 12.2 Persistance et déployabilité

Pas de données disponibles.

Biodégradation : La substance est biodégradable.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SOUFRE PRÉCIPITÉ

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et le règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Modifié: C  
Date de publication: 11.03.2009  
Date de révision: 17.08.2023

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

log Kow / log Pow : Aucune donnée disponible pour la substance.

Bioaccumulation : Aucune donnée n'est disponible pour la substance.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après les résultats de l'évaluation, cette substance n'est ni PBT ni vPvB.

## 12.6 Propriétés provoquant une perturbation du système endocrinien

Ce produit ne contient pas de perturbateurs endocriniens à une concentration de 0,1 % en poids ou plus.

## 12.7 Autres effets indésirables

Ils ne sont pas.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Modalités de gestion des déchets

## 13.1.1 Numéro de catalogue de la substance déchet :

06 06 99 Déchets non spécifiés ailleurs

## 13.1.2 Numéro de catalogue des déchets d'emballages :

15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou emballages contaminés par ces substances

## 13.1.3 Procédure recommandée pour l'élimination des déchets de substances :

Recueillir les restes du mélange dans des conteneurs marqués et les remettre à une personne autorisée à manipuler les déchets dangereux pour élimination. Méthode d'élimination appropriée : incinération dans un incinérateur de déchets dangereux. Si possible, régénérez le produit.

## 13.1.4 Procédure recommandée pour l'élimination des déchets d'emballages contaminés par la substance :

Les emballages vides doivent être éliminés par le producteur de déchets conformément à la législation applicable en matière de déchets. Après un nettoyage minutieux, l'emballage peut être utilisé comme matière première secondaire dans le même but. La méthode d'élimination recommandée est le recyclage, la combustion dans un incinérateur de déchets dangereux ou le dépôt des déchets dangereux dans une décharge.

## 13.1.5 Propriétés physiques/chimiques pouvant affecter la gestion des déchets :

Pas de données disponibles.

## 13.1.6 Prévention de l'élimination des déchets dans les égouts :

Protégez-vous des intempéries. Empêcher les fuites de déchets dans l'eau/le sol/les eaux usées. En cas de fuite, informer les autorités compétentes.

## 13.1.7 Précautions particulières pour la gestion des déchets :

Éliminer conformément à la législation applicable.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

	Type de transport	Transport terrestre ADR / RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien OACI / IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	1350	1350	1350
14.2	Nom d'expédition officiel (ONU)	SIRA	SOUFRE	SOUFRE
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1
	Numéro d'identification du danger	40	-	-
	EmS	-	FA, SG	-
	Instructions d'emballage	P002/IBC08/LP02/R001	P002 ; LP02 / IBC08 (IBC)	(passager/cargo) 446 / 449
	Panneaux de sécurité	4.1		
14.4	Groupe d'emballage	III	III	III



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SOUFRE PRÉCIPITÉ

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et le règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Modifié: C  
 Date de publication: 11.03.2009  
 Date de révision: 17.08.2023

## 14.5 Danger pour l'environnement

Oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune donnée disponible.

## 14.7 Transport maritime de vrac selon les instruments de l'OMI Sans objet.

Plus d'information

Type de transport	Transport terrestre ADR / RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien OACI / IATA
Quantité limitée:	5 kg	5 kg	Y443
Quantité exclue :	E1	E1	E1
Catégorie de transport :	3	-	-
Code de restriction pour les tunnels :	(ET)	-	-
Groupe de ségrégation :	-	SG17	-

## SECTION 15 : Informations réglementaires

- 15.1 Règlements relatifs à la sécurité, à la santé et à l'environnement / règlements juridiques spécifiques relatifs à la substance, tous tels que modifiés et comprenant les règlements d'application Loi n° 350/2011
- Coll., sur les substances chimiques...
- Loi n° 258/2000 Coll., sur la protection de la santé publique...
- Loi n° 541/2020 Coll., sur les déchets...
- Loi n° 201/2012 Coll., à l'antenne...
- Loi no. 254/2001 Coll., sur les eaux...
- Loi n° 477/2001 Coll., sur l'emballage...
- Loi n° 111/1994 Coll., sur le transport routier Loi n° 224/2015 Coll., sur la prévention des accidents graves...
- NV n° 361/2007 Coll., Conditions de protection de la santé au travail...
- Décret n° 432/2003 Coll., qui établit les conditions de classification des œuvres en catégories...
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges,...
- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des produits chimiques....
- Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents
- Règlement (CE) n° 528/2012 relatif aux biocides
- Règlement (CE) n° 2019/1009 relatif aux engrais

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## SECTION 16 : Informations complémentaires

Texte intégral de toutes les classifications et classes de danger répertoriées dans la section 3

Classe de danger: Irritation de la peau. 2 - Irritation cutanée, catégorie 2

Phrases H : H315 Irritant pour la peau.

## Abréviations

ADR Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route

CAS Service des résumés chimiques

AUJOURD'HUI Niveau dérivé sans effet Concentration avec effet pour 50 %

CE50

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

LE VOILA Association du transport aérien international

OACI Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

IMDG Règlement international sur le transport de marchandises dangereuses par mer



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SOUFRE PRÉCIPITÉ

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et le règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Modifié:	C
Date de publication:	11.03.2009
Date de révision:	17.08.2023

DL50	Dose létale pour 50 % des individus (dose létale pour 50 %) Niveau
NOËL	sans effet nocif observable Concentration sans effet observable
NOEC	
NPK-P	La concentration la plus élevée admissible sur le lieu de
HUILE	travail Limite d'exposition professionnelle (limite d'exposition sur le lieu de travail - 8 heures/poste)
PBT	Persistant, bioaccumulable, toxique (persistant, bioaccumulable, toxique)
PEL	Limite d'exposition admissible
PNEC	Concentration attendue sans effet (concentration prévue sans effet) Réglementation pour le
-----	transport ferroviaire international de marchandises dangereuses Exposition de
ENSEMBLE	courte durée - correspond à environ 15 min. (Limite d'exposition à court terme)
COV	Les composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et hautement bioaccumulable Classes de
WGK	danger pour l'eau (Wassergefährungsklassen)

Modifications par rapport à la version précédente de BL :

Cette révision s'appuie sur la version "B" du 31 janvier 2012 et est conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Les matériaux suivants ont été utilisés pour la révision de la fiche de données de sécurité : MSDS du fournisseur, programme CASEC.

La classification a été réalisée par une méthode informatique.

#### Instructions de formation

Les travailleurs qui entrent en contact avec des substances dangereuses doivent être familiarisés avec les effets de ces substances, les méthodes de manipulation et les mesures de protection dans la mesure nécessaire.

En outre, ils doivent être familiarisés avec les principes des premiers secours, avec les procédures d'assainissement nécessaires et avec les procédures de liquidation des dysfonctionnements et des accidents.

La personne qui manipule ce produit chimique doit connaître les règles de sécurité et les informations données dans la fiche de données de sécurité.

Si la substance/le mélange chimique dangereux est classé comme corrosif ou toxique, les travailleurs doivent se familiariser avec les règles de manipulation des substances/mélanges chimiques corrosifs/toxiques.

Les personnes transportant des substances dangereuses doivent connaître les instructions en cas d'accident conformément aux prescriptions ADR/RID.

#### Plus d'information

Les informations ci-dessus décrivent les conditions d'une manipulation sûre du produit et correspondent aux connaissances actuelles du fabricant, servent d'instructions pour la formation des personnes manipulant le produit.

Le fabricant garantit les propriétés décrites ci-dessus du produit dans le mode d'utilisation recommandé.

Il appartient à l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à un usage spécifique et d'adapter les mesures de sécurité si cette utilisation est contraire aux recommandations du fabricant.